



ASSOCIATION NOUVELLE DE RANDONNÉE

DES ALPES-MARITIMES « ANRAM »

PRESIDENTE : Nicole BORGIALI

LICENCES 2022/2023

Chères et Chers Randonneurs,

Pour pouvoir participer aux différentes activités de notre club, je vous serais reconnaissante d'adresser DIRECTEMENT l'ensemble des pièces et documents suivants à la Secrétaire de l'ANRAM :

Josette CHAPPE 101 Corniche Fleurie

Entrée 125 06200 NICE

Tél 06 41 66 86 10 Email : josettechappe@ymail.com

- **LE BULLETIN D'ADHESION au club de l'ANRAM** dûment complété qui est unique pour tous les types de randonnées ainsi que la marche nordique et le longe-côte.
- **Le bulletin d'Adhésion à l'Association ANR 06**
- **DEUX CHEQUES** de règlement des cotisations :
 - L'un libellé à l'ordre de **l'Association « ANR 06 »** selon les tarifs mentionnés sur le bulletin
 - L'autre établi à l'ordre de **l'« ANRAM » pour le club Rando.**
- **Les POSTIERS** souhaitant obtenir une participation financière de La Poste devront établir ce dernier chèque à l'ordre de **« ASPTT NICE »**.
N'oubliez pas de bien calculer et définir le montant en comprenant ou non vos abonnements aux Magazines « La Voix de l'ANR » et / ou « Passion Rando ».
- **Un CERTIFICAT MEDICAL** de non contre-indication à la pratique de la Randonnée pédestre, daté de moins de 3 mois.
- **Une photo d'identité récente pour le trombinoscope de l'ANRAM**
- **Je vous informe que les COUPLES** adhérents à la FFRP ont la possibilité de souscrire une licence **FAMILIALE** qui couvre également leurs petits-enfants de moins de 25 ans qui les accompagnent.

ATTENTION :

- Tout dossier incomplet ne sera pas traité et aucune licence ne pourra lui être délivrée par l'ANRAM. Sachez aussi qu'en raison de la procédure de dématérialisation des licences 2022/2023, vous recevrez directement votre licence au format numérique dès son enregistrement par la Secrétaire Josette CHAPPE. **A vous de l'imprimer si vous le souhaitez.**

La Présidente de l'ANRAM

Nicole BORGIALI

PS : l'ANR ayant été déclarée Association d'intérêt général, la cotisation versée à l'ANR sera donc déductible sur votre prochaine déclaration des revenus.

Attention seule la cotisation ANR est déductible.

Ne sont pas déductibles le « Journal de l'ANR » et la cotisation ANRAM.

La FFRP a créé un logiciel « marando » qui permettra à chaque licencié de le télécharger gratuitement afin de créer des parcours numériques sur l'ensemble des smartphones.